**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

#### UNITE D’ENSEIGNEMENT

##### Elaboration du projet de formation

**ENSEIGNEMENT superieur de type court**

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

|  |
| --- |
| **CODE : 82 30 01 U34 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **ELABORATION DU PROJET DE FORMATION**  **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT** |

## FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT

* 1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

1. concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
   1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant d’élaborer son projet de formation dans la perspective d’un projet professionnel en :

1. précisant la fonction de cadre dans le contexte des soins de santé ;
2. identifiant les compétences spécifiques à cette fonction ;
3. débutant une réflexion visant à se situer personnellement vis-à-vis de lui-même, des clients, des membres d'une équipe pluridisciplinaire, de sa profession et de son environnement.

## CAPACITES PREALABLES REQUISES

* 1. **Capacités**

1. produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
2. situer l’exercice de sa profession au sein du système de santé ;
3. se situer au sein d’une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d’un patient ;
4. décrire et justifier, au départ d’une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d’un patient et les principes qui les sous-tendent.
   1. **Titre pouvant en tenir lieu**

* soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l’ARES (Académie de Recherche et d’Enseignement Supérieur),
* soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
* soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,*

1. d’identifier et de développer les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l’exercer en intégrant les données issues :
2. de témoignages de cadres,
3. de l’analyse d’une description de fonction d’une institution,
4. de la synthèse et la critique d’un article sur cette fonction ;
5. d’analyser une situation de soins et de proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
6. d’ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d’études proposées par l’organisme de formation :
7. en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
8. en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
9. en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

1. le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
2. le niveau de précision : la clarté, l’exactitude et la concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
3. le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
4. le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
5. **PROGRAMME**

*Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,*

l’étudiant sera capable :

* 1. **En Analyse de la fonction de cadre de santé**

1. d’analyser la fonction de cadre de manière générale ;
2. de découvrir la spécificité du cadre de santé au départ de témoignages de personnes ayant la responsabilité d’équipes de travail dans différents secteurs de soins de santé tant hospitaliers qu’extra-hospitaliers ;
3. d’identifier les compétences-clés de la fonction de cadre ;
4. de fixer les bases de son projet personnel de formation en relation avec les exigences et les ressources de la formation, les spécificités du contenu professionnel, les ressources et difficultés individuelles ;
5. d’utiliser des outils d’évaluation diagnostique, et éventuellement de les adapter au contexte, en vue d’identifier ses motivations par rapport à :
6. sa formation,
7. son profil d’apprentissage,
8. les compétences déjà maîtrisées et celles à acquérir par comparaison avec les compétences-clés de la fonction de cadre.
   1. **En démarche de mise en place d’une offre de soins**
9. de se référer à des modèles conceptuels en vue d’adopter une démarche fondée sur une philosophie de soins ;
10. d’adopter la rigueur scientifique et la logique pour mener une démarche de résolution de problèmes.
    1. **En sociologie de la santé**
11. de situer la politique de santé au sein de la politique socio-économique belge ;
12. d’identifier les valeurs, les facteurs sociaux, anthropologiques et culturels qui conditionnent les représentations que les individus et les groupes ont de la santé.
13. **charge de cours**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **Horaire minimum de l'unité d’enseignement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination du cours** | **Classement**  **du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Analyse de la fonction de cadre de santé | CT | B | 30 |
| Démarche de mise en place d’une offre de soins | CT | B | 10 |
| Sociologie de la santé | CT | B | 8 |
| * 1. **Part d'autonomie** |  | P | 12 |
| Total des périodes |  |  | 60 |